

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

COMMUNE DE SAINT ALBAN DE MONTBEL

Enquête publique portant sur la révision du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U) et le zonage d'assainissement volet eaux pluviales

Par arrêté n°03-2023 du 03 février 2023, le Maire de la commune de Saint Alban de Montbel a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur la révision du plan local d'urbanisme (PLU) et l'élaboration du zonage d'assainissement volet eaux pluviales.

La personne responsable de la révision du PLU est la commune de Saint Alban de Montbel représentée par son maire, M. Pierre DUPERCHY et dont le siège administratif est situé à la mairie, 257 rue François Cachoud – 73610 Saint Alban de Montbel.

A l'issue de l'enquête publique, le conseil municipal de la commune de Saint Alban de Montbel approuvera le PLU, éventuellement modifié pour tenir compte des observations émises lors de l'enquête et suivant l'avis du commissaire enquêteur. A cet effet, le président du tribunal administratif a désigné M. DECOOL Jacky en qualité de commissaire enquêteur. L'enquête publique se déroulera en mairie, 257 rue François cachoud – 73610 Saint Alban de Montbel du 1er mars à 8h30 au 31 mars à 18h inclus, soit pendant 31 jours. Le commissaire enquêteur recevra le public à la Mairie, les jours suivants :

- Jeudi 2 mars de 8h30 à 11h30
- Samedi 11 mars de 8h30 à 11h30
- Lundi 20 mars de 15h à 18h00
- Vendredi 31 mars de 15h à 18h00

Le dossier soumis à l'enquête publique comprend : Le dossier d'élaboration du zonage d'assainissement volet eaux pluviales complété de l'avis de la mission régionale d'autorité environnementale et le dossier de PLU arrêté qui comprend une évaluation environnementale complété des avis émis sur le projet de PLU et du bilan de la concertation. Le dossier d'enquête pourra être consulté :

- sur le site <https://www.registre-dematerialise.fr/4441> ;
- En mairie de Saint Alban de Montbel aux jours et heures habituels d'ouverture (lundi, mardi, jeudi et vendredi de 10h00 à 12h00 et de 15h00 à 17h00 et mercredi de 8h30 à 11h30) en version papier et informatique.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier ainsi que des remarques formulées et consigner éventuellement ses observations :

- soit sur le registre d'enquête tenu en mairie
- soit par courrier papier à l'attention de M. DECOOL Jacky commissaire enquêteur (Maire,257 rue François Cachoud- 73610 Saint Alban de Montbel)
- soit par courrier électronique à enquete-publique-4441@registre-dematerialise.fr
- soit sur le registre dématérialisé, à l'adresse suivante <https://www.registre-dematerialise.fr/4441>

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la Mairie et à la préfecture de Savoie aux jours et heures habituels d'ouvertures où ils pourront être consultés dès leur réception et pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête publique. Le dossier d'enquête publique est communicable à toute personne sur sa demande et à ses frais, avant l'ouverture de l'enquête publique ou pendant celle-ci.

A Saint Alban de Montbel le 10 février 2023.

Monsieur le Maire,
Pierre DUPERCHY

